



Contrôle à domicile caf

Par **Sabrinafiona**, le **07/03/2019** à **04:56**

Bonjour,

apres avoir u mes prestations rsa et allocataire annulé puis radié de la caf je reçois un avis de passage pour un contrôle à domicile de la caf.

Il me semble qu'un contrôle à domicile est effectué avant d'être radié. La caf a-t-elle droit d'effectué un contrôle à domicile alors que j'ai déjà étai radié? Suis-je dans mes droits de refusé ce contrôle?

merci

Par **Visiteur**, le **07/03/2019** à **09:20**

Bonjour,

Si ce contrôle est rendu nécessaire pour la suite de votre dossier, oui elle en a le droit.